DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2026-09A

Nombre de Conseillers :
- **En exercice : 23**
- **Présents : 22**
- **Votants : 23**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à onze heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de XXXX, Maire de Torcy.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M.JOUANNE Dominique, Mme. LAIGNEL Marie, M.MAY Abdelkrim, Mme CHEVROT Flavie, M. BORNE Alain, Mme GRELL Sophie, M. DEMIREL Abdulkasim, Mme DESVIGNES Josette, M.HAYNAU Marie-Christine, M.LAMY Bernard, Mme BOURGEOIS Colette, M.GAGNARD Régis, Mme MINETTE Corinne, M.GIRBES Jean-Marc, Mme OZDEMIR Sude, M.SAHIN Tarik, Mme PAUCHARD Véronique, Mme CANTIER Nadège, M.CHEVALIER Mickaël, Mme BERESINA Jocelyne, M.GIRARD Fabien, Mme CARREZ Stéphanie

POUVOIRS : M GAUDRY Patrice a donné pouvoir à Mme GRELL Sophie

EXCUSES : M GAUDRY Patrice

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :M. LAMY Bernard

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE :

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Il vous est proposé la création de 6 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 23 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre (ou à l'unanimité des membres présents), la création de 6 postes d'adjoints au maire .

Fait et délibéré à Torcy, le 21 mars 2026

Le maire,
Dominique JOUANNE

Le secrétaire de séance,
Bernard LAMY

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture le 23 AVR. 2026
et publié, affiché ou notifié le 23 AVR. 2026
Le Maire,